

# Les pères bénéficiaires de l'APE : révélateurs de nouvelles pratiques paternelles ?

Danielle Boyer

CNAF – Département de l'animation de la recherche  
et du réseau des chargés d'études.

Les couples où le père est bénéficiaire de l'APE sont « atypiques » comparés aux couples qui présentent la même situation familiale (deux enfants et le plus jeune âgé de moins de 3 ans) mais dont le père n'a pas demandé à bénéficier de cette prestation. En effet, près de la moitié des pères bénéficiaires vivent avec une conjointe au statut socioprofessionnel plus élevé, 60 % des conjointes ont un revenu professionnel supérieur et plus de six pères sur dix (65 %) vivent avec une conjointe plus diplômée. Parmi les couples où le père occupait un emploi avant de percevoir l'APE, les revenus professionnels de la femme sont en moyenne supérieurs à celui du conjoint. Plus qu'un choix individuel, la décision des pères d'interrompre leur activité professionnelle semble relever d'une mobilisation du couple ne nuisant à la trajectoire professionnelle ni de l'un ni de l'autre. Par ailleurs, la répartition des tâches ménagères et parentales témoigne de pratiques relevant – bien qu'il ne soit pas ouvertement revendiqué – d'un modèle égalitaire ne remettant pas pour autant en cause les normes de genre en vigueur.

Depuis les années quatre-vingt, la question de l'évolution du rôle des pères dans la famille s'est progressivement imposée dans les débats sur les responsabilités parentales et l'égalité entre les sexes [Fagnani et Letablier, 2003 ; Singly (de), 1996]. Désormais, sous l'impulsion de la législation européenne, encourager les pères à s'occuper de leurs enfants dès la naissance est devenu l'un des objectifs de la politique familiale, comme en témoignent l'adoption d'une cérémonie de reconnaissance prénatale et d'un livret de paternité en 2001, ainsi que l'instauration de onze jours de congés paternité en 2002 (1).

## Seulement 10 000 bénéficiaires masculins

Pourtant, à la différence des pays scandinaves où l'égalité entre hommes et femmes est depuis longtemps un principe affiché d'action publique, certains

dispositifs de la politique familiale participent au maintien de la division sexuée du travail non rémunéré (Anxo, Flood et Kocoglu, 2002). Tel est le cas de l'allocation parentale d'éducation (APE). De nombreux travaux ont évalué son impact sur l'évolution des taux d'activité des femmes ou décrit les déterminants de son recours (Afsa, 1996 ; Fagnani, 1999 ; Marc, 2004). Ils ont ainsi mis en exergue les effets de cette prestation sur les inégalités d'accès et de situations sur le marché du travail entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, le succès en nombre de cette prestation a exposé quelques-unes des contradictions qui traversent la société française à propos des femmes, de leurs rôles assignés dans la famille et dans le monde du travail, ainsi que de leurs propres représentations sur elles-mêmes, la famille et le travail.

Manifestement, le recours massif à l'APE par les femmes (98 % des bénéficiaires) a occulté du champ de recherche les rares bénéficiaires masculins (environ 10 000 pères en 2002). Pourtant, le recours à l'APE, même s'il reste exceptionnel pour les hommes, semble une entrée pertinente pour éclairer les connaissances sur ces pères qui se démarquent des pratiques masculines en vigueur. Un homme sur cent seulement contre une femme sur trois est bénéficiaire de l'APE (Boyer et Renouard, 2003). Ce constat a conduit à s'interroger sur le recours fortement sexué de la prestation et à en explorer les raisons. En considérant la « catégorie de situation » constituée par les pères bénéficiaires de l'APE à taux plein, on a cherché à mettre en lumière leurs caractéristiques socio-économiques, à se prononcer sur les formes de compromis au sein des ménages qui aboutissent à arbitrer en faveur des pères et, au-delà, éclairer ce que cette situation atypique traduit au niveau du partage des tâches parentales et domestiques (encadré, p. 55) (2).

(1) Inscrite dans la loi sur l'autorité parentale, la cérémonie de reconnaissance prénatale a été adoptée au Sénat le 21 novembre 2001. La diffusion du livret de paternité a été généralisée en janvier 2002. Les onze jours de congés de paternité ont été instaurés le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (décret 2001-1352 du 28 décembre 2001 et loi de financement de la Sécurité sociale pour 2002 du 21 décembre 2001).

(2) Cette étude étant la première sur le sujet, les résultats ne peuvent s'appuyer sur des études antérieures. Ainsi doivent-ils être considérés comme des hypothèses de travail pouvant servir de support à d'autres travaux sur ce thème.

Du point de vue des caractéristiques sociales, familiales et professionnelles, observe-t-on des similitudes ou des divergences entre ces pères et ceux éligibles à l'APE mais qui ne la demandent pas ? Qu'en est-il avec les femmes bénéficiaires de l'APE ? Peut-on définir une configuration particulière des couples composés des hommes bénéficiaires et de leurs conjointes ? Peut-on spécifier leur prise en charge des activités consacrées aux activités domestiques et parentales ? Assiste-t-on à une remise en cause de la spécialisation des tâches, notamment en ce qui concerne l'implication des pères dans la vie quotidienne de leur enfant ? Cette situation permet-elle de mettre au jour un nouveau modèle de l'implication paternelle ?

### Des caractéristiques sociales et professionnelles proches des femmes bénéficiaires

Comme les femmes bénéficiaires, les trois quarts des hommes qui ont recours à la prestation optent pour une APE à taux plein. Ils semblent donc faire un choix radical exigeant, pour ceux qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE, de se retirer du marché du travail – ils représentent 78 % des pères bénéficiaires. L'ensemble des hommes ayant choisi l'APE à taux plein sont essentiellement des ouvriers et des employés. Parmi les bénéficiaires, ces deux catégories représentent 80 % des hommes et 84 % des femmes. Les ouvriers sont faiblement surreprésentés par rapport à la population des hommes éligibles (40 % et 36,9 %) ; les employés le sont fortement : 40 % contre 11 % (tableau 1).

Les hommes bénéficiaires se distinguent essentiellement de la population masculine éligible à l'APE par le secteur d'activité ou le type de métier qu'ils exercent. Avant d'interrompre leur activité professionnelle pour percevoir l'APE, plus d'un tiers des pères bénéficiaires de l'APE travaillaient dans le secteur du commerce (tableau 2). Ce secteur d'activité est surreprésenté ainsi que – dans une moindre mesure – ceux de l'éducation, de la santé, et de l'action sociale.

Il est certain que plus un individu exerce une profession gratifiante par le contenu des tâches et les responsabilités qu'elle lui permet d'assumer, plus il est enclin à poursuivre son activité professionnelle. Or, travailler dans le commerce augmente la durée habituelle de travail et les difficultés de conciliation entre vie familiale et professionnelle (Fagnani, 1999). De fait, les ouvriers et les employés du commerce sont surreprésentés. Pour eux, les conditions de travail et notamment les

contraintes d'horaires semblent des facteurs déterminants pour interrompre leur activité professionnelle. En sus des contraintes propres à ce secteur d'activité, il est intéressant de se pencher sur les métiers occupés. La plupart de ces derniers sont des emplois de vendeurs ou caissiers.

Tableau 1

Répartition des hommes bénéficiaires APE, des hommes éligibles à l'APE et des femmes bénéficiaires APE par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) (en %)

Répartition par PCS	Hommes bénéficiaires de l'APE (1)	Pères éligibles à l'APE (2)	Femmes bénéficiaires de l'APE (3)
Agriculteurs exploitants	0	3,1	0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4	7,7	1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4	19,8	3
Professions intermédiaires	13	21,1	12
Employés	39	11,1	64
Ouvriers	40	36,9	20
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0	0,3	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Le tableau est construit sur 369 observations (échantillon total).

(2) Source : enquête emploi, mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier est âgé de moins de 3 ans.

(3) Source : enquête CREDOC-CNAF, 1999. Champ : femmes bénéficiaires de l'APE à taux plein ayant deux enfants dont un est âgé de moins de 3 ans.

Tableau 2

Répartition des bénéficiaires pères APE et des pères éligibles à l'APE selon le secteur d'activité (en %)

Répartition par PCS	Pères bénéficiaires l'APE (1)	Pères éligibles à l'APE (2)
Agriculture, sylviculture, pêche	1	5
Industries (3)	14	23
Énergie	1	1
Construction	6	11
Commerce	33	13
Transports	9	8
Activités financières, immobilières	2	3
Services aux entreprises, et aux particuliers	16	20
Éducation, santé, action sociale	13	8
Administration	5	8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires de l'APE, actifs occupés à leur entrée dans l'APE. N = 287.

(2) Source : enquête emploi, mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier est âgé de moins de 3 ans.

(3) Agricoles et alimentaires, des biens de consommation, automobile, des biens d'équipement ou industries des biens intermédiaires.

## L'allocation parentale d'éducation

L'allocation parentale d'éducation (APE) permet aux parents d'interrompre ou de diminuer leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Au moment de l'enquête, cette prestation familiale peut être versée à partir du deuxième enfant, à condition que le parent bénéficiaire cesse ou réduise son activité professionnelle. Elle est octroyée sans condition de ressources. Sous réserve de conditions particulières liées à l'emploi (en terme d'ancienneté par exemple), l'APE peut être associée à un congé parental d'éducation. La prestation est versée à taux plein (493,22 euros par mois) jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de 3 ans, à l'un des deux parents, à condition que le bénéficiaire n'exerce aucune activité professionnelle. Pour en bénéficier, le parent doit avoir travaillé au moins deux ans durant les dix ans (y compris les congés de maternité et les périodes de chômage indemnisé) qui précèdent la naissance du benjamin pour une naissance de rang 3 ou plus, et deux ans durant les cinq ans pour une naissance de rang 2. Si l'activité est réduite d'au moins 20 %, le montant de la prestation est de 246,63 euros par mois. On parle alors d'APE à taux réduit. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'APE a été intégrée dans la nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant (1).

(1) Voir Legendre F., Lorgnet J.-P., Mahieu R. et Thibault F., « État des lieux des prestations petite enfance avant la mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant », *L'essentiel*, CNAF, n° 16.

« Typiquement féminins », ces emplois ont été soulignés comme étant les plus fréquemment occupés par les femmes bénéficiaires de l'APE (qui travaillent dans le secteur du commerce).

## L'intégration de formes de compromis en matière de conciliation vie familiale-vie professionnelle

La surreprésentation des hommes bénéficiaires travaillant dans le secteur de « l'éducation, santé, action sociale » est également intéressante. Les hommes bénéficiaires de l'APE exercent plus particulièrement les métiers du secteur santé (agents hospitaliers, aides-soignants). Peu valorisants, faiblement rémunérés, aux horaires atypiques, ces métiers sont très féminisés et généralement peu investis par les hommes. Parce qu'ils travaillent dans un environnement fortement féminisé, on peut considérer que ces hommes ont intégré la nécessité de formes de compromis entre la vie familiale et professionnelle. Comme pour les femmes bénéficiaires, l'arbitrage en faveur du retrait d'activité résulterait en grande partie de la prise en compte des conditions de travail difficiles

ainsi que de la compensation financière apportée par l'APE. Pour ces hommes, comme pour les salariés du secteur du commerce, le faible montant forfaitaire (493 euros) de l'APE ne remet pas en cause l'équilibre du budget du ménage. « On s'est basé par rapport à nos revenus. On a regardé combien ma conjointe gagnait. Elle a un poste à responsabilités dans le télémarketing. Comme moi, je n'avais pas de poste à responsabilités, donc elle gagnait un tout petit peu plus. Je ne dis pas qu'elle gagnait beaucoup plus... donc on a calculé... » (père bénéficiaire, 33 ans, vendeur, conjointe responsable télémarketing, deux enfants).

Le choix du secteur d'activité a pu également avoir eu lieu bien avant les nécessités d'arbitrage, au moment par exemple du choix des formations, des métiers et d'orientation professionnelle. On aurait donc bien là de nouvelles figures d'hommes plus proches des trajectoires professionnelles féminines que celles de leurs pairs. Ainsi, monsieur F., assistant maternel, témoigne : « j'ai voulu être assistant maternel (...) un métier normalement réservé aux femmes » (père bénéficiaire, 35 ans, assistant maternel, conjointe cadre territorial, deux enfants). De même, monsieur H. souligne l'impact de son éducation familiale et de sa formation professionnelle sur sa prédisposition à s'occuper du foyer : « quand j'étais adolescent, je gardais déjà des enfants... des bébés d'amis de la famille, et cela ne m'a jamais gêné. Il faut dire aussi que, avoir fait hôtellerie et se retrouver à la maison, cela ne dérange rien du tout... le ménage, la cuisine... je suis diplômé de là-dedans » (père bénéficiaire, 34 ans, ambulancier, conjointe aide-soignante, deux enfants).

## Des couples atypiques

### Une mobilisation conjugale en faveur du maintien de l'activité professionnelle des femmes

Près de la moitié des conjointes des pères bénéficiaires appartiennent à des professions et catégories socioprofessionnelles supérieures (PCS) à celles de leur conjoint. En outre, elles sont quatre fois plus nombreuses que les conjointes des hommes éligibles à être dans cette situation (tableau 3). Même si les conditions de travail et de rémunération des catégories socioprofessionnelles d'employés se rapprochent fortement de celles des ouvrières (notamment dans le secteur du commerce), ces données attestent d'une configuration de couple dans laquelle la femme a un niveau d'emploi supérieur à celui de son conjoint.

Les conjointes des bénéficiaires sont très investies dans une carrière professionnelle. Près de 90 % d'entre elles travaillent à temps complet alors que ce taux n'est que de 50 % pour les conjointes des hommes éligibles à l'APE. Ces résultats contrastent avec la configuration traditionnelle des couples avec enfants, marquée par le surinvestissement professionnel masculin (Fermanian et Lagarde, 1998). Ici, les conjointes des bénéficiaires travaillent autant que leurs conjoints, autant que les hommes en général et ne recourent pas à des dispositifs sexués d'aménagement d'horaires, sous forme en particulier de temps partiel (Boyer et Renouard, 2003).

### Des horaires atypiques pour les deux membres du couple

Les conjointes des bénéficiaires travaillent autant que leur conjoint selon des horaires atypiques (horaires de nuit et du soir), ce qui n'est pas le cas des couples dont les hommes sont éligibles à l'APE (tableau 4).

Tableau 3

Répartition des couples selon leurs différences de niveaux de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) (en %)

	Hommes bénéficiaires de l'APE (1)	Hommes éligibles à l'APE (2)
PCS conjointes < PCS hommes	7	27
PCS conjointes = PCS hommes	47	57
PCS conjointes > PCS hommes	<b>46</b>	<b>12</b>
Chômeurs et autres situations	0	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau 4

Horaires atypiques (la nuit et le soir) des hommes et de leurs conjointes selon la configuration du couple (en %)

La nuit	Pères bénéficiaires de l'APE (1)	Pères éligibles à l'APE (2)
Hommes	22	25
Conjointes	19	9
Le soir	Pères bénéficiaires de l'APE (1)	Pères éligibles à l'APE (2)
Hommes	47	44
Conjointes	44	28

(1) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE et conjointes actives occupées. N = 261.

(2) Source : enquête emploi, mars 2003. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier est âgé de moins de 3 ans.

Elles travaillent également beaucoup plus que les conjointes des hommes éligibles selon ces horaires : respectivement 19 % contre 9 % la nuit et 44 % contre 28 % le soir. Soumis l'un et l'autre à des horaires atypiques, les pères bénéficiaires et leurs conjointes assurent difficilement leur présence auprès des enfants. « On a des métiers assez atypiques : ma femme travaille le week-end très tard et, la semaine, souvent tard le soir, des fois même très tôt le matin... Moi, je n'avais pas de jours fériés, pas de samedi ; j'avais quand même mon mercredi ou je prenais des jours en semaine qui correspondaient à ceux de mon épouse, mais avec un jour de décalage. Avec un enfant c'était vivable... et encore, on avait une nounou en or qui prenait la petite le samedi... on arrivait à ne la faire garder que trois jours par semaine. Mais avec la deuxième ce n'était plus possible... » (père bénéficiaire, 43 ans, vendeur, conjointe employée compagnie aérienne, deux enfants).

### Méthodologie de l'enquête

L'enquête porte sur un échantillon constitué à partir des pères bénéficiaires de l'APE dans neuf caisses d'Allocations familiales (CAF). Les informations sociodémographiques mises à disposition par ces CAF ont permis de bâtir une base allocataire de 1 033 pères et de sélectionner les pères bénéficiaires de l'APE à taux plein (668 pères) et à taux partiel (365). Un questionnaire auto-administré a été adressé aux pères bénéficiaires de l'APE à taux plein ; il comprenait soixante questions relatives à leur situation actuelle, leur dernier emploi, la situation de leur conjointe et l'organisation de leur vie familiale. 369 pères ont répondu, soit un taux de réponses de 58 %. Ces 369 pères constituent l'échantillon de l'enquête. L'exploitation de cette dernière s'est poursuivie par des entretiens approfondis auprès de vingt pères qui ont interrompu leur emploi pour bénéficier de l'APE. Ces entretiens avaient pour objectif d'appréhender les termes de la négociation au sein des couples et de mettre au jour les valeurs sous-jacentes à la décision d'interrompre l'activité professionnelle.

L'échantillon est représentatif de l'ensemble des pères collectés, bénéficiaires de l'APE à taux plein. En effet, les données disponibles dans les fichiers des CAF permettent de vérifier que la répartition des pères bénéficiaires de l'APE à taux plein selon leur âge, l'âge des conjointes, leur situation matrimoniale, leur nombre d'enfants à charge (selon la définition de la législation régissant le versement des prestations familiales) et le bénéfice d'autres prestations sociales est semblable à la répartition des pères qui n'ont pas répondu au questionnaire. On note, toutefois, une légère sous-représentation des foyers ayant des ressources modestes. Les revenus moyens annuels des familles qui ont répondu au questionnaire sont en effet plus élevés que ceux des non-répondants.

On pourrait logiquement penser que les conjointes n'ont fait qu'augmenter ou aménager leurs horaires en raison de la cessation d'activité de leur conjoint. Il n'en est rien : 77 % des conjointes actives ont repris leur travail dans les mêmes conditions qu'avant la naissance (tableau 5). Ainsi, les stratégies vis-à-vis de l'emploi des conjointes, impliquant des négociations et des compromis au sein des couples, auraient été élaborées en amont des processus ayant mené au choix de l'interruption d'activité. Par ailleurs, pour ces femmes, et à l'instar des hommes en général (Singly, 1996), vivre en couple ne semble pas « pénaliser » leur investissement professionnel. La mise en œuvre de leurs stratégies professionnelles résulterait d'une mobilisation conjugale à l'image de la réussite professionnelle des hommes mariés, et qui reconnaît aux femmes qu'elles peuvent ne pas aimer s'occuper de leur foyer :

« C'est aussi lié à la carrière de mon épouse qui, finalement, avait elle aussi besoin de temps pour pouvoir s'occuper de sa carrière. Donc il a fallu se poser à un moment donné la question : est-ce qu'on continue comme ça ? parce que, nous deux, on ne se voyait plus et on ne voyait plus non plus notre enfant » (père bénéficiaire, vendeur, conjointe cadre Fonction publique, deux enfants).

« Au moins, nous, ça a été un choix de part et d'autre. Il y a tellement de femmes à qui on leur a jamais posé la question et qui, par obligation, sont restées à la maison... et sans forcément avoir une affinité, c'est pas donné à tout le monde de vouloir s'occuper de ses enfants (...) Je reconnais

que, de la part des hommes, on peut reconnaître le fait qu'ils n'aient pas s'occuper de leurs enfants ou s'occuper du foyer... et pourquoi pas de la part des femmes ? La preuve : mon épouse ; on lui pose la question elle dit non » (père bénéficiaire, vendeur, conjointe cadre Fonction publique, deux enfants).

## Des conjointes plus diplômées qu'eux et des salaires supérieurs aux leurs

Pour mieux comprendre les principes de cette mobilisation conjugale, il est intéressant de comparer les niveaux de diplômes. Le tableau 6 montre les différences de niveaux de diplômes entre les hommes bénéficiaires et leurs conjointes et celles des hommes éligibles et de leurs conjointes. Ainsi, les conjointes des hommes bénéficiaires sont deux fois plus nombreuses à détenir un diplôme supérieur à celui de leur conjoint. Près des deux tiers des hommes bénéficiaires (64,8 %) ont un diplôme inférieur. Les hommes éligibles ne sont qu'un tiers dans cette situation.

Par ailleurs, en lien avec les niveaux d'emplois et de diplômes, l'écart des salaires (nets) entre les hommes et les femmes est important : dans 60 % des couples bi-actifs avant de choisir l'APE, les conjointes gagnent plus que les hommes. À titre indicatif et en insistant sur les précautions d'interprétation dans la comparaison (3), les résultats ont été comparés à ceux d'une récente enquête sur la conciliation de la vie familiale et professionnelle (Fagnani, 2000). Cette enquête montre que, parmi

Tableau 5

Situation suite à congé maternité	Conjointes pères APE
Elle a repris son emploi dans les mêmes conditions qu'avant la naissance	77
Elle a réduit son activité ou s'est mise à temps partiel	5
Elle a augmenté son activité ou s'est mise à temps complet	5
Elle a changé de poste et d'emploi	9
Elle a arrêté de travailler	2
Autres	1
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003.  
Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE et conjointes actives occupées. N = 261.

Tableau 6

	Hommes bénéficiaires de l'APE (1)	Hommes éligibles à l'APE (2)
Diplômes conjointes < diplômes hommes	9	28
Diplômes conjointes = diplômes hommes	26	40
Diplômes conjointes > diplômes hommes	65	32
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N = 287.  
(2) Source : enquête emploi, mars 2003. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier est âgé de moins de 3 ans.

(3) Il faudrait pouvoir véritablement comparer les revenus de la population observée avec ceux de la population éligible.

les couples bi-actifs ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, dans seulement 20 % des couples les femmes gagnent plus que leurs conjoints. Elle souligne également la différence du montant moyen des salaires entre les conjoints : le salaire net moyen des pères, toujours supérieur à celui des conjointes, se situe aux alentours de 1 571 euros (lorsque le répondant est masculin) alors qu'il est de 1 064 euros pour leurs conjointes.

Dans la population observée, le phénomène est inverse. Le salaire net moyen des conjointes est supérieur à celui des pères bénéficiaires (1 554 euros et 1 124 euros). Si on s'intéresse plus particulièrement aux couples parmi lesquels les femmes gagnent plus que les conjoints, les salaires moyens atteignent 1 684 euros pour les premières et 1 071 euros pour les seconds. Ainsi, ces résultats confortent l'idée d'une forte influence du calcul financier sur la mobilisation conjugale en faveur de l'interruption d'activité de l'homme : « *Et puis ma femme gagne plus que moi ; alors quelque part... je comprends certains de mes collègues qui disent "mais tu comprends, moi, j'ai 300 euros de plus que ma femme"... ils ont l'impression qu'ils sont plus indispensables que leurs femmes* » (père bénéficiaire, 43 ans, agent de mairie, conjointe agent hospitalier, deux enfants).

### Les pères bénéficiaires de l'APE ne rompent pas avec l'emploi mais font une « parenthèse »

Il semblerait qu'à l'encontre du « modèle discret du couple » (Kaufmann, 1992) où coexistent deux statuts d'emplois différents (un emploi principal pour l'homme et un emploi secondaire pour la femme), ici « *c'est chacun son tour, je travaille tu travailles* » (père bénéficiaire, 49 ans, formateur industrie, conjointe cadre territorial, quatre enfants). Les décisions se prennent à deux dans une configuration de couple où « *à certains moments l'un est moteur, à d'autres moments c'est l'autre* ». De fait, 90 % des hommes bénéficiaires envisagent de reprendre une activité professionnelle (tableau 7). Dans cette perspective, 87 % des pères bénéficiaires qui avaient un emploi avant de prendre l'APE associent à la prestation une ouverture des droits à un congé parental d'éducation (4). Ce taux reste sensiblement le même selon que le secteur d'activité est public ou privé, ou selon le temps d'exercice du dernier emploi.

Tableau 7

Répartition des pères bénéficiaires de l'APE selon ce qu'ils envisagent de faire lorsqu'ils ne percevront plus l'APE (en %)

Activités envisagées	Pères bénéficiaires
Reprendre la dernière activité professionnelle	47
Prendre une nouvelle activité professionnelle	43
Ne pas reprendre d'activité professionnelle	0
Reprendre des études	3
Continuer à s'occuper de l'enfant	5
Autres	2
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003.

Champ : pères bénéficiaires APE, actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N = 287. Les chiffres ont été arrondis au nombre entier supérieur ou inférieur le plus proche.

Les hommes bénéficiaires ne semblent pas rompre avec l'emploi, mais font une « parenthèse » qui leur permet de trouver un autre emploi moins contraignant ou correspondant davantage à leurs aspirations ou offrant une échappatoire au travail :

« ... De toute façon, je me suis donné comme objectif d'essayer de rentrer dans la Fonction publique. Si on me propose un boulot dans la Fonction publique ou dans le privé mais avec certaines conditions je reprendrai de suite. Pour moi, les ambulances c'est fini. Enfin, je compte pas y retourner parce que j'ai quitté l'hôtellerie exprès par rapport aux heures ; les ambulances, c'est devenu pire. Alors... maintenant ce sera reconversion totale (...) » (père bénéficiaire, 34 ans, ambulancier, conjointe aide-soignante, deux enfants).

« ... Je me suis rendu compte que j'avais fait un peu le tour des activités professionnelles, et moi cela ne me gênait pas du tout de m'arrêter de travailler (...) À long terme, je prépare un projet mais c'est vraiment une ébauche d'avant-projet pour travailler dans le tourisme ou des choses comme ça, puisqu'on est dans une région qui s'y prête (...) modestement, j'écris un livre sur l'histoire de la région (...) » (père bénéficiaire, 49 ans, formateur industrie, conjointe cadre territorial, quatre enfants).

« Cela faisait dix ans que je travaillais là-dedans. Je commençais à en avoir marre, et puis je ne voyais pas trop comment j'allais m'en sortir... » (père bénéficiaire, 37 ans, dessinateur industriel, conjointe caissière, deux enfants).

(4) Cette proportion est de 60 % parmi les femmes bénéficiaires de l'APE (et qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE).

Mais la situation d'homme au foyer entraîne-t-elle une forte remise en question du partage sexué des temps allant dans le sens d'une plus grande égalité parentale ? En s'appuyant sur les indicateurs de distinction du temps domestique et parental mis au point dans l'enquête Emploi du temps 1998-1999 de l'INSEE (5), on a distingué les tâches parentales des tâches domestiques en fonction du critère d'activité directement consacrée aux enfants (6). Au total ont été considérés six types de tâches domestiques – faire les courses, préparer les repas, faire la vaisselle, organiser la vie de famille, laver/repasser le linge, faire le ménage – et six types de tâches parentales – emmener les enfants dans les lieux d'accueil, jouer avec les enfants, nourrir les enfants, changer les couches/habiller les enfants, donner le bain, s'occuper des enfants quand ils pleurent la nuit.

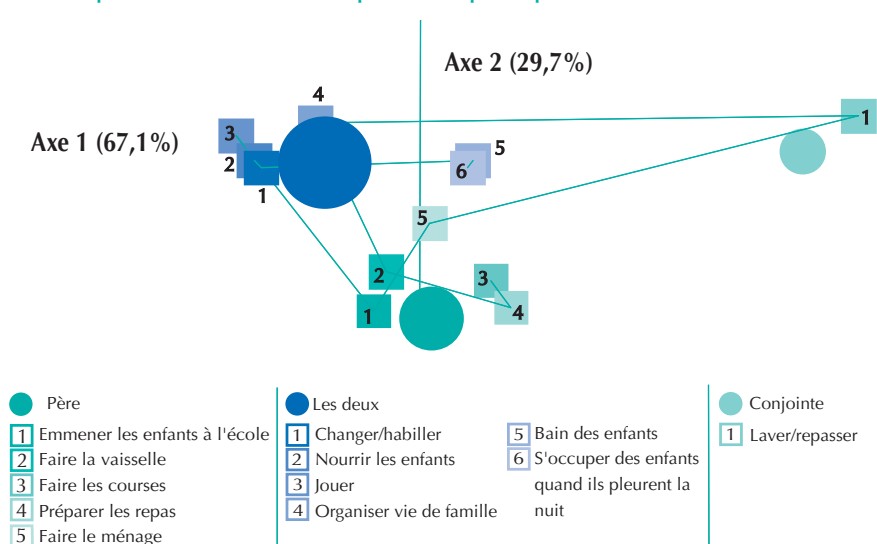
## Une répartition égalitaire des tâches domestiques ou parentales

En prenant les précautions d'interprétation des résultats – d'une part, parce qu'il s'agit d'activité déclarée et, d'autre part, parce que les difficultés

liées à la mesure du temps et à son interprétation ont toujours été soulignées dans les différentes études sur cet objet –, il est frappant de constater une répartition très égalitaire de tâches qu'elles soient domestiques ou parentales (graphique 1). Ce constat corrobore les résultats de l'étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Algava, 2002) qui souligne que, dans les couples formés de femmes actives-hommes inactifs, la répartition des tâches est plus égalitaire que dans les autres configurations de couples (7).

L'analyse factorielle des correspondances effectuée uniquement sur la répartition des tâches domestiques et parentales au sein des couples composés des hommes bénéficiaires et de leurs conjointes met en évidence deux axes d'explication de cette répartition. Sur l'axe 1 du graphique 1, on note une opposition nette entre un ensemble d'activités indifféremment effectuées par les deux membres du couple – jouer avec les enfants, nourrir les enfants, changer les couches/habiller les enfants, organiser la vie de famille – ou effectuées essentiellement par les pères bénéficiaires – préparer les repas, faire les courses, emmener les enfants dans des lieux d'accueil,

Graphique 1  
Répartition des tâches quotidiennes au sein des couples formés par les pères bénéficiaires de l'APE et leurs conjointes



Source : enquête APE hommes, CNAF, 2003.

Champ : ensemble des pères bénéficiaires N = 369.

Lecture du graphique : les trois ronds symbolisent trois modalités possibles de prise en charge des tâches domestiques : par le père bénéficiaire seul exclusivement, exclusivement par la conjointe du père bénéficiaire ou indifféremment par les deux membres du couple. La taille des ronds est proportionnelle à l'importance de la prise en charge. Les carrés représentent les différentes tâches domestiques proposées dans le questionnaire. On voit ainsi nettement que, lorsque les tâches ne sont pas prises en charge par les deux membres du couple, elles sont effectuées par le père bénéficiaire.

(5) Voir en particulier les exploitations effectuées à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques par Elisabeth Algava en 2002.

(6) Par exemple, on a considéré la tâche « préparer les repas » comme une activité domestique même si elle est, au moins partiellement, destinée aux enfants. En revanche, on a classé « nourrir les enfants » en temps parental.

(7) Ces données sont toutefois à prendre avec précaution puisqu'elles ne portent que sur environ quatre-vingts couples dans lesquels la femme est active et l'homme inactif.

faire la vaisselle –, avec une seule activité essentiellement effectuée par la conjointe – les activités liées à l’entretien du linge – qui reste l’apanage des femmes (Kaufmann, 1992)

## Les tâches parentales sont le plus partagées

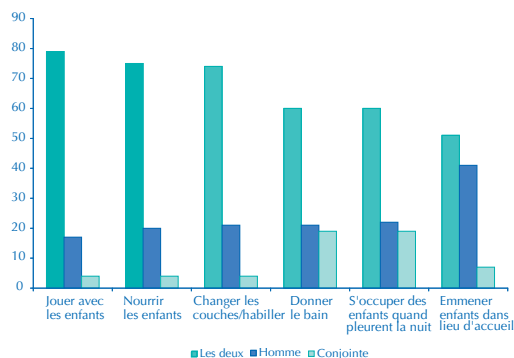
Le deuxième axe du graphique 1 donne des explications davantage liées aux types d’activités. On y distingue des activités de gestion du quotidien – préparer les repas, faire les courses – qui s’opposent à d’autres activités du quotidien plus « impliquantes » – organiser la vie de famille, emmener les enfants dans des lieux d’accueil, donner le bain –, s’occuper des enfants quand ils pleurent la nuit. Les tâches domestiques – faire les courses, faire la vaisselle, faire le ménage, préparer les repas – apparaissent comme plus spécifiquement assumées par l’homme. Les hommes prendraient davantage en charge les activités domestiques de gestion du quotidien alors que les autres activités qualifiées en l’occurrence de « parentales » seraient plus partagées. Lorsqu’elles ne sont pas partagées équitablement par les deux membres du couple, à l’instar des tâches domestiques, les tâches parentales sont le plus souvent réalisées par les pères : amener les enfants à l’école, nourrir les enfants ou changer les couches (graphique 2).

## Les tâches de « maternage » sont toujours dévolues aux mères

La prise en charge des tâches de soins aux enfants telles que donner le bain ou se lever quand ils pleurent la nuit est moins contrastée selon le sexe. Les enquêtés semblent donc « moins » s’investir dans des tâches parentales proche du « maternage » que des tâches parentales plutôt organisationnelles. Ils se rapprochent ainsi des pratiques des autres pères (Barrère-Maurisson et Rivier, 2001). Ces dispositions semblent résulter des représentations sexuées que les hommes se font de la répartition des tâches proches du maternage : « C’est elle [la conjointe] qui donne le bain parce qu’elle ne la [l’enfant] voit pas de la journée alors automatiquement... Cela m’arrive aussi de temps en temps de donner le bain, mais je préfère quand même que ce soit elle... qu’elle [l’enfant] sente quand même qu’il y a aussi une maman à côté... » (père bénéficiaire, 38 ans, vendeur, conjointe cadre commercial, trois enfants). Ces représentations conduisent les pères à restreindre leur participation : « Une chose que j’aime pas trop non plus, c’est leur donner le bain, mais s’il faut le faire quand elle n’est pas là, je le fais. Maintenant ils

Graphique 2

Répartition des différents types de tâches parentales au sein des couples formés des pères bénéficiaires de l’APE et de leurs conjointes



Source : enquête hommes APE, CNAF, 2003.

Champ : ensemble des pères bénéficiaires. N = 369.

Lecture du graphique : pour la tâche "donner le bain", 60 % des hommes bénéficiaires de l’APE déclarent qu’habituellement la prise en charge du bain aux enfants se fait indifféremment par eux ou leurs conjointes ; 21 % déclarent prendre en charge essentiellement seuls cette tâche ; 19 % déclarent que le bain est donné essentiellement par leurs conjointes.

*sont plus grands, mais un bébé. Donner le bain ce n’est pas une chose ... et puis cela ne me plaisait pas trop... Mais quand elle n’était pas là, quand elle faisait des nuits, je lui donnais le bain »* (père bénéficiaire, 43 ans, agent de mairie, conjointe agent hospitalier, deux enfants).

## Les rôles ne sont pas inversés : les femmes ne se désengagent pas de la sphère familiale

Les couples parmi lesquels la femme est inactive et l’homme actif présentent une configuration inverse de celle de la population étudiée. Au sein de ces couples, une spécialisation s’exerce dans le sens d’un surinvestissement des femmes et un désengagement des hommes dans la sphère familiale (Algava, 2002). Ainsi, si dans les couples bi-actifs les hommes effectuent en moyenne 26 % du temps parental total du ménage et 33 % du temps domestique, ces proportions sont de 16 % du temps parental et 21 % du temps domestique au sein des couples où l’homme est actif et la femme inactive. Pour les couples enquêtés, il n’y a pas de renversement des rôles qui se traduirait par un surinvestissement des hommes et un désengagement des femmes de la sphère familiale.

Certes, une spécialisation s’exerce dans le sens où les pères bénéficiaires prennent davantage en charge que leur conjointe l’ensemble des tâches

domestiques ou parentales, mais elle reste marquée par les modèles en vigueur. Comme et même plus que les autres hommes, les pères bénéficiaires de l'APE semblent prendre davantage en charge les tâches domestiques que parentales. Comme les autres pères, les blocages propres à la gestion du linge témoignent sans doute, et Jean-Claude Kaufmann l'a montré, d'un bastion de division traditionnelle de tâches ménagères. Comme les autres pères, les hommes bénéficiaires de l'APE semblent moins s'investir dans des tâches proches du maternage que dans des tâches parentales plutôt organisationnelles. Ces constats attesteraient de la prégnance des modèles en vigueur. Les pères bénéficiaires de l'APE ne semblent pas non plus se distinguer des autres pères par des références à un modèle particulier de prise en charge des tâches parentales.

### Des hommes « hors pairs » aux pratiques « hors normes »

Les modèles en vigueur semblent subsister dans ces couples où s'opèrent, cependant, un changement des observations traditionnelles en matière de différences de salaires, de PCS, de diplômes, de contraintes liées au travail, de rapport au travail et à la famille. Pourtant, ces hommes s'exposent à la force des idéologies du genre qu'illustre la stigmatisation qu'ils peuvent subir parce qu'ils se démarquent des normes traditionnellement en vigueur : « *Pour un homme... il faut s'accrocher... Cela fait sourire un peu puis les gens se rendent compte de la réalité, mais au début c'est vrai que c'est dur... Les gens ont du mal à accepter le fait que le père a autant de place auprès des gosses que la mère... même si c'est différent* » (père bénéficiaire, 36 ans, cuisinier, conjointe cadre commercial, deux enfants). Ces pères rompent en particulier avec les schémas traditionnels et les comportements qu'ont les hommes à propos du travail professionnel :

« *Dans le milieu professionnel, les hommes, ils veulent réussir à tout prix. Moi, je suis peut-être marginal, mais je n'ai jamais été carriériste. Ce qui retient les hommes, c'est qu'ils ont le sentiment que, sans eux, la boutique peut pas marcher, ils ont souvent l'impression qu'au boulot,*

*ils sont indispensables... quand j'amène les gosses à l'école, je ne suis qu'avec des mamans. Ils sont rares ceux qui attaquent une demi-heure plus tard pour aller emmener les enfants à l'école, parce que c'est pas leurs idées et puis ils se voient mal dire à leur patron "aujourd'hui, j'amène les gosses à l'école". Ça évolue mais c'est difficile* » (père bénéficiaire, 43 ans, agent de mairie, conjointe agent hospitalier, deux enfants).

De même, le regard et le jugement des autres sur l'attention « hors pair » qu'ils portent aux enfants peut limiter leurs conduites « ... *Vu ce qui se passe actuellement, les pédophiles tout ça, ça m'a fortement freiné. Par rapport à l'image qu'on veut retranscrire, automatiquement les gens parlent beaucoup et on peut se retrouver avec des ennuis insensés... C'est vrai qu'ils me regardaient un peu bizarrement parce que un papa avec un bébé... surtout qu'on se promenait souvent... et c'est vrai que ça regardait drôlement* » (père bénéficiaire, 34 ans, ambulancier, conjointe aide-soignante, deux enfants).

En s'appuyant sur les analyses de Thierry Bloss à propos de la dialectique des rapports hommes/femmes, on peut avancer l'idée que les pratiques « hors normes » de ces hommes « hors pairs » s'opposent au référentiel normatif de la division des rôles parentaux. En suivant les résultats de Chantal Nicole-Drancourt, à propos des familles où les femmes inversaient les rôles de sexe « traditionnels » en faisant une carrière plus brillante que leur conjoint, et compte tenu du profil des bénéficiaires, on peut faire l'hypothèse que cette réversibilité n'a rien d'automatique et ne se réalise pas selon un mode ouvertement revendiqué. Les pratiques qui remettent en cause les modalités « traditionnelles » de construction des places et identités masculines et féminines sont parfois plus faciles à être mises en acte qu'à être mises en mots. Les pratiques, informées par les idéaux d'égalité entre les sexes, seraient en avance sur les représentations marquées par les identités sexuées. « *Les choses se font, sans décision, il y a du travail à faire à la maison, les choses se font sans dire "c'est toi qui les fais". Des fois, c'est les deux... enfin tout se fait, la maison fonctionne* » (père bénéficiaire, 34 ans, ambulancier, conjointe aide-soignante, deux enfants).

## Références bibliographiques

Afsa C., 1996, *L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation*, **Recherches et Prévisions**, CNAF, n° 46.

Algava É., 2002, *Quel temps pour les activités parentales ?*, **Études et Résultats**, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques/ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, n° 162.

Anxo D., Flood L., Kocoglu Y., 2002, *Offre de travail et répartition des activités domestiques au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède*, **Économie et statistiques**, INSEE, vol. 352-353, n° 2.

Barrère-Maurisson M.-A. et Rivier S., 2001, *Le partage du temps pour les hommes et les femmes : ou comment conjuguer travail rémunéré, non rémunéré et non-travail*, **Premières synthèses**, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques/ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, n° 11-1.

Bloss T., 2001, *L'égalité parentale au cœur des contradictions de la vie privée et des politiques publiques, La dialectique des rapports hommes-femmes*, collection Sociologie d'aujourd'hui, Paris, PUF.

Boyer D. et Renouard S., 2003, « **Les pères bénéficiaires de l'APE** », *l'e-ssentiel*, CNAF, n° 17.

Brousse C., 2002, *La répartition du travail domestique entre conjoints : permanence et évolutions de 1986 à 1999*, **France Portrait social**, INSEE.

Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L., 2000, *Enquête emploi du temps 1998-1999. Description des activités quotidiennes*, **INSEE Résultats**, n° 693-694.

Fagnani J., 1999, *Politique familiale, flexibilité des horaires et articulation travail/famille*, **Droit social**, n° 3.

Fagnani J., 2000, « Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle en 2000 », Association pour la formation et l'évaluation dans le domaine médico-social, rapport de recherche pour la CNAF.

Fagnani J. et Letablier M.-T., 2003, *S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ?*, **Droit social**, n° 3.

Fermanian J.-D. et Lagarde S., 1998, *Les horaires de travail dans le couple*, **Économie et Statistique**, INSEE, n° 321-322.

Kaufmann J.-C., 1992, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.

Lesnard L., 2003, « Disponibilité parentale et activités familiales. Les emplois du temps familiaux dans la France des années 1980 et 1990 », rapport pour le Haut Conseil de la population, Centre de recherche en économie et statistique/insee.

Letrait M., 2002, *L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi, L'évolution des temps sociaux*, **Économie et Statistique**, INSEE, n° 352-353.

Marc C., 2004, *L'influence des conditions d'emploi sur le recours à l'APE. Une analyse économique du comportement d'activité des femmes*, **Recherches et Prévisions**, CNAF, n° 75.

Méda D., Wierink M. et Simon M.-O., 2003, *Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ?*, **Premières informations et premières synthèses**, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques/ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, n° 29-2.

Nicole-Drancourt C., 1991, *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris, La Documentation française.

Simon M.-O., 2000, *La réinsertion professionnelle des premières bénéficiaires de l'APE au titre de leur deuxième enfant*, **Recherches et Prévisions**, CNAF, n° 59.

Singly F. (de), 1996, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.